

# INTRODUCTION

---

Qu'est-ce que la terminologie? Où est-elle née? Qui en est le fondateur? Qu'étudie-t-elle? Où se situe-t-elle par rapport aux autres sciences de la langue? Qui la pratique? Que produit-elle? À quoi et à qui sert-elle? Autant de questions, toutes légitimes, que serait en droit de se poser tout futur langagier ou toute personne désireuse de découvrir cette discipline. Dans le présent ouvrage, nous nous proposons d'apporter des réponses à toutes ces questions tout en abordant d'autres. Il s'adresse principalement aux étudiants en langues, et surtout à ceux inscrits dans les programmes de traduction car ils doivent acquérir des connaissances dans ce domaine considéré central à leur compétence langagière.

L'ouvrage est divisé en six parties, chacune subdivisée en chapitres. La partie 1 donne un aperçu de la discipline en effectuant le survol historique des deux parcours, l'un européen et l'autre canadien, qui ont conduit à son émergence (chapitre 1). Le chapitre 2 la situera au sein de la linguistique, discipline mère qui nous fournira les outils méthodologiques et le métalangage pour une meilleure explicitation des concepts centraux que sont le **terme** (chapitre 3) et le **sens** (chapitre 4).

La terminologie, loin d'être une discipline purement descriptive comme l'est un grand pan de la linguistique, est appliquée et met en jeu une méthodologie propre. Nous lui réserverons toute la partie 2, la plus importante, car elle comptera quatre chapitres: le chapitre 5, qui exposera les **principes de la recherche terminologique**; le chapitre 6, qui présentera la marche à suivre pour mener une **recherche terminologique ponctuelle**. Les chapitres 7 et 8 traiteront quant à eux de la **recherche terminologique thématique**, qui fonde largement la discipline, et de la **terminographie**. Toute recherche admet un ou plusieurs modes d'exposition des résultats. Ce sera l'objet de la partie 3 réservée aux divers produits terminologiques que sont la **fiche terminologique** (chapitre 9), le **Lexique** (chapitre 10), le **Vocabulaire** (chapitre 11) et les **produits hybrides**, mélange de plusieurs genres (chapitre 12).

En ce XXI<sup>e</sup> siècle, aucune activité humaine, quelque complexe soit-elle, ne peut se concevoir sans l'apport de la technologie. Que ce soit dans l'exploration spatiale, l'exploitation des ressources minières, la fabrication des produits, voire même l'entretien ménager, de plus en plus, des tâches fastidieuses sont confiées à des machines, à des aides informatiques. La terminologie et la traduction n'échappent pas à cette tendance désormais lourde. L'ouvrage comptera donc une partie 4 qui aura pour titre: **terminologie et technologie**. Cette partie, étant donné l'orientation globale de l'ouvrage, ne comptera qu'un seul chapitre: le chapitre 13 qui portera sur la terminotique, soit l'application de l'informatique à la terminologie.

L'acte terminologique est social dans la mesure où il intervient en réponse à un besoin exprimé par un usager aux prises avec un problème de mot, qu'il s'agisse de la clarification de son sens, de la recherche de son équivalent dans une autre langue, etc. Le terminologue peut aussi se voir demander de créer un mot nouveau destiné à désigner un nouvel objet. La partie 5, titrée **terminologie et société**, abordera à la fois la question de la **néologie** (chapitre 14) et celle plus vaste des **politiques linguistiques** (chapitre 15), le cadre normatif dans lequel la terminologie peut se pratiquer. L'ouvrage se terminera par la description d'un protocole de présentation des données bibliographiques (chapitre 16). Les parties 1 et 2 pourront former un cours de terminologie (Niveau 1), et les parties 3, 4 et 5, un second cours de niveau plus avancé (Niveau 2).

Pourquoi un tel ouvrage? La démarche terminologique que nous allons exposer est largement inspirée de l'approche contextualiste de Robert Dubuc, fondateur de l'École de Montréal. On a souvent reproché à cette approche de manquer d'assise théorique claire, à cheval qu'elle est entre l'analyse littéraire et un certain structuralisme. Nous la centrons et la campons sur la sémantique lexicale structuraliste qui nous dotera d'un appareil conceptuel et d'outils méthodologiques qui nous permettront de mieux décrire et les termes et leurs sens. Ce sera une des plus importantes contributions de cet ouvrage que nous avons baptisé, à dessein : ***La terminologie, une approche linguistique.***

Le lecteur trouvera, à la fin de chaque chapitre, des **questions de compréhension** destinées à l'aider à mesurer son degré d'assimilation de l'information. Des **exercices pratiques** l'aideront à mettre en application les connaissances acquises.

# PARTIE 1

---

## LA TERMINOLOGIE : UN APERÇU

La première partie propose un vaste aperçu de la terminologie dont elle effectue un survol historique à la fois en Europe et au Canada. Elle la positionne ensuite par rapport à la linguistique générale puis en présente les concepts fondamentaux.







## **CHAPITRE 1**

---

### **SURVOL HISTORIQUE**

## Qu'est-ce que la terminologie et qu'est la profession de terminologue ?

Nous entamons le premier chapitre du présent ouvrage par une interrogation fort anodine : qu'est-ce que la terminologie, cette discipline qu'en Europe on nomme la « science de la terminologie » ? Cette question, fréquemment posée, porte également sur les personnes qui pratiquent la profession de « terminologue ». Jean Delisle, dans *La terminologie au Canada – Histoire d'une profession* (2008), débute son ouvrage par une anecdote amusante mais bien révélatrice. Dans le *Prologue*, il écrit :

*On a demandé [...] à Michèle Valiquette si elle s'occupait des mourants en phase terminale. Dans la même veine, Monique Boileau rapporte que son chef de service reçut un jour une lettre d'une dame qui souhaitait léguer son corps à la science : cette dame pensait que les terminologues sont des scientifiques qui s'adonnent à des recherches sur des cadavres. Pour sa part, Yolande Bernard avait inscrit comme profession « Terminologist » sur la fiche qu'elle présenta à un douanier qui, curieux, lui demanda : « Do you terminate people ? » À une autre occasion, alors qu'elle avait écrit, en français cette fois, « Terminologue », on a pensé qu'elle travaillait dans le domaine des échanges thermiques. François Gauthier, quant à lui, s'est fait demander conseil par son voisin sur la meilleure façon d'exterminer les vers blancs de sa pelouse. (p. XVII)*

Rien d'étonnant à ces questions car, conclut Delisle citant la terminologue Lisa Trottier, « Si les traducteurs sont méconnus, les terminologues sont inconnus ». Il n'est pas invraisemblable que parmi les étudiants qui s'inscrivent dans un programme de traduction, certains n'en aient jamais entendu parler.

Imaginons une discussion entre deux spécialistes de métallurgie, de ski de compétition ou encore de médecine nucléaire. Même si tous les mots qu'ils utilisent appartiennent à la langue courante, il est probable que leurs discours soient, par moment, inintelligibles pour le non-initié, à cause du vocabulaire utilisé, des expressions et des tournures de phrases particulières aux domaines.

La terminologie est, sommairement définie, la discipline qui répertorie et étudie le vocabulaire spécifique à une technique ou à une science. On parlera alors de la terminologie des jeux vidéo ou de la terminologie de la foresterie, etc.

Le terminologue, quant à lui, s'attelle à répertorier, à étudier, voire à créer des termes. Le XXI<sup>e</sup> siècle, on le sait, est le siècle où l'inventivité humaine aura mis sur le marché le plus d'objets nouveaux, et dans le même temps, entraîné la disparition de beaucoup d'autres. Songeons, notamment, à ces objets tels les Pagelettes, les fax, les microfiches, les Pages jaunes, Minitel, etc. qui, en 1990, existaient encore. Tous ont été supplantés par de nouveaux outils, de nouvelles technologies dont les dénominations appartiennent maintenant à la langue commune : « courriel », « intelligence artificielle », « moteur de recherche », etc. Certains sont même entrés dans le dictionnaire en 2020. Citons « divulgâcher » (Larousse, 2020), « microbille » (Larousse 2020 et Robert 2020) et « cryptomonnaie » (Larousse 2020, et Robert 2020), pour ne prendre que ces quelques exemples-là. Nous reviendrons sur ces questions.

Quels sont les acteurs qui ont créé et développé la terminologie et l'ont érigée en science, statut dont elle peut maintenant se réclamer ? Nous présenterons, dans les lignes qui vont suivre, les repères historiques et culturels qui ont jalonné l'histoire de cette discipline.

## 1.1 La terminologie : survol historique de Eugen Wüster à Robert Dubuc

### 1.1.1 La préhistoire de la discipline : Diderot, d'Alembert et l'*Encyclopédie des Arts et Métiers*

La terminologie n'est pas née de manière spontanée comme le donne à penser un article du *Nouvel Observateur* du 14 janvier 1993 (cité par Lerat, 1994, p. 531). Deux parcours relativement distincts mais convergents, l'un européen et l'autre canadien, ont conduit à son émergence.

Le parcours européen, que nous appellerons la préhistoire de la discipline, puise lointainement son origine dans les premiers dictionnaires de la langue française. Les dictionnaires ont apparu dans le paysage littéraire dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Le plus ancien était le *Dictionnaire français-latin* de Robert Estienne (1503-1559) paru en 1539, et le plus notable, un siècle plus tard, le *Trésor de la langue française* de Jean Nicot<sup>1</sup> (1530-1605), publié en 1606. Ces ouvrages, ancêtres de la lexicologie (l'étude du vocabulaire), portaient sur l'élucidation du sens des mots qui forment la langue générale et sur des considérations comparatives d'avec le latin et le grec, langues savantes.

Il y eut certes le *Dictionnaire français contenant les mots et les choses* de César-Pierre Richelet (1626-1698) publié en 1680. Cet ouvrage, très original par rapport à ses prédécesseurs, inaugure le genre « dictionnaire usuel » qui fera plus tard la fortune du *Larousse*. Comparant son ouvrage au dictionnaire d'Estienne, Richelet écrit dans la *Préface* :

*(Son dictionnaire) contenait les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue française, ses expressions propres, figurées et burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes, avec les termes les plus communs des arts et des sciences: le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue française.*

Genève, 1680, 1 vol. in-4. Notre gras.

Cité par Jean Pruvost, *Les dictionnaires de langue française*, (2002)

Ainsi, aux mots reliés aux thèmes nobles qu'étaient la théologie, la philosophie, la mythologie, etc., Richelet avait inclus le vocabulaire des Arts qui désignaient alors la peinture, la sculpture, la poésie, la musique, l'architecture, en somme les entités orientées vers la production du Beau et que, plus tard (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle) on désignera par le terme Beaux-Arts. Il alla plus loin encore en traitant également de la Science qui englobait les mathématiques, la physique, l'astronomie, etc. Le dictionnaire de Richelet représente, selon nous, le premier pas vers la prise en compte du lexique spécialisé, un des objets de la terminologie.

Nous passons sous silence le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière (1619-1688), paru en 1690, le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), le *Dictionnaire national* (1845) de Louis-Nicolas Bescherelle (1802-1883), qui, somme toute, traitaient de la langue générale. Chacun de ces ouvrages aura, néanmoins, contribué à ancrer durablement le dictionnaire dans la littérature française. Nous choisissons de nous attarder plutôt sur un ouvrage singulier et, de ce fait, digne de mention : l'*Encyclopédie*.

1. Nous devons à cet érudit, à la fois diplomate et voyageur, l'introduction du tabac en France. D'où le terme « nicotine » créé en son nom.

De son vrai titre *Dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers* (1751-1772), cet ouvrage aura non seulement instauré un genre nouveau, mais aussi semé les germes de la préoccupation pour les vocabulaires exprimant les activités professionnelles, préoccupation qui, plusieurs siècles plus tard, donnera naissance à la terminologie.

Rappelons le contexte de la rédaction de *l'Encyclopédie*. Nous sommes au XVIII<sup>e</sup> siècle, le siècle des Lumières. Les philosophes Denis Diderot (1713-1784), Jean Le Rond d'Alembert (1717-1783), Montesquieu<sup>2</sup> (1689-1755), Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) et François-Marie Arouet, dit Voltaire (1694-1778) se sont donné une double mission : vulgariser les connaissances et revaloriser les métiers. La préoccupation de la mise des connaissances à la portée du peuple (la vulgarisation<sup>3</sup>) qui sous-tend la première mission était, à de rares exceptions près, quasi-absente des esprits<sup>4</sup> (Mortureux, 1978, p. 105 et sq). La revalorisation des métiers constituait, quant à elle, un réel parti pris idéologique dont Diderot et Voltaire se feront les hérauts. Dans ces mots sublimes mille fois cités (Furia et Serre (1970), Danielle Morali et Brigitte Sicard (1991), Diderot s'indigne :

*On a plus loué les hommes occupés à faire croire que nous étions heureux que les hommes occupés à faire que nous le fussions en effet. Quelle bizarrerie dans nos jugements! nous exigeons qu'on s'occupe utilement, et nous méprisons les hommes utiles. Les artisans se sont crus méprisables parce qu'on les a méprisés [...].*

Denis Diderot  
dans *Encyclopédie*, ou dictionnaire raisonné des sciences,  
des arts et des métiers, sous l'article « Art ».

Selon nous, *l'Encyclopédie*, en réhabilitant les métiers et leurs vocabulaires, a posé l'acte fondateur de la terminologie.



**Figure 1** Denis Diderot (1713 -1784)

2. De son vrai nom Charles-Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu.
3. « Le mot « vulgarisation » est apparu dans la langue durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, bien plus tard que le mot « vulgaire » duquel il dérive et duquel dérive également le verbe « vulgariser » (Zafio, 1995, p. 57).
4. Marie-Françoise Mortureux attribue à Fontenelle (*Les Entretiens sur la pluralité des mondes*, 1686) la paternité du premier ouvrage de vulgarisation de la littérature française. Elle en a d'ailleurs fait l'objet de sa thèse d'État publiée en 1983 sous le titre *La formation et le fonctionnement d'un discours de vulgarisation scientifique à travers l'œuvre de Fontenelle*, Didier Érudition, Paris.

### 1.1.2 Le véritable pionnier: Eugen Wüster

Nous poursuivons le parcours européen en effectuant un saut par-delà le XIX<sup>e</sup> siècle, non par défaut d'ouvrages dignes de mention – les grands dictionnaires et encyclopédies que sont *Le Robert*, *le Littré*, *le Larousse*, *le Quillet*, pour ne citer que ceux-là, y ayant pris leur essor – mais plutôt pour aboutir au début du XX<sup>e</sup> siècle. Entre en scène un personnage incontournable pour qui s'intéresse à l'histoire de la terminologie: **Eugen Wüster**.

Eugen Wüster (1898-1977) est un Autrichien, ingénieur, professeur de génie mécanique, linguiste autodidacte et espérantiste<sup>5</sup> militant. Il est généralement reconnu comme le père fondateur de la terminologie<sup>6</sup>. En effet, Wüster pose les fondements de la théorie générale de la terminologie lorsqu'il publie, en 1931, sa thèse de doctorat en mécanique portant sur la normalisation de la terminologie technique: *La normalisation internationale dans les domaines techniques, particulièrement en électrotechnique* (Delisle, 2008, p. 28). Pour Wüster, la langue est un outil, au même titre qu'un marteau, une roue dentée ou une machine-outil. Un outil, une fois conçu, peut être amélioré. Autant en va-t-il pour les termes qui doivent, eux-aussi, être soumis à des normes afin d'en assurer la qualité et la transférabilité pour une meilleure communication. L'ingénieur viennois cherche donc à mettre sur pied un système normatif international destiné à encadrer l'évolution de la langue technique afin de faciliter les échanges entre les scientifiques et les techniciens de différents pays.

Cette thèse de doctorat et, surtout, la démarche heuristique que Wüster a mise au point, feront école<sup>7</sup>. En 1936, l'International Standard Organization (ISO) institue le premier Comité technique 37, mieux connu sous le nom de CT 37, dirigé par Wüster et portant sur la terminologie et ses méthodes de travail. La Commission économique des Nations pour l'Europe entreprend, pour sa part, de normaliser tous les termes décrivant la fabrication mécanique, pour une meilleure circulation des idées et une commercialisation sans entraves dans l'espace européen. Le choix de Wüster, pour diriger cette équipe, s'impose naturellement. Celui-ci s'entoure de sommités en la matière, provenant de plusieurs pays: l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Espagne et l'Italie. Chacun doit établir une nomenclature de termes jugés importants et pertinents au domaine. Du travail de cette équipe naît, en 1968, le fameux *Machine Tool Dictionary – Dictionnaire de la machine-outil*. L'ouvrage est organisé suivant la classification décimale universelle (CDU)<sup>8</sup> et présente 1401 concepts avec les termes pour les désigner en anglais et en français (accompagnés de définitions), ainsi qu'en allemand (sans définition). Nous traiterons d'ailleurs de la notion de concept au chapitre 5 et de son importance à la fois pour l'organisation du savoir et pour la terminologie.

Wüster meurt à Vienne en 1977 à l'âge de 79 ans, après une productive carrière comme professeur de lexicologie, de lexicographie et de terminologie. Il aura contribué, sous l'égide de l'UNESCO, à la création de la revue *Infoterm* (1971), et surtout, à la mise en place de EURODICAUTOM (1975), la

5. L'espéranto est une langue construite (artificielle) en 1887 pour faciliter la conversation entre personnes n'ayant pas la même langue maternelle. Reconnu par l'UNESCO, l'espéranto est aujourd'hui parlé sur les cinq continents et le nombre de ses locuteurs est estimé à 10 millions environ.

6. Wüster, nous en convenons avec Angela Campo in *The Reception of Eugen Wüster's Work and the Development of Terminology* (2012), est le vrai père fondateur de la terminologie.

7. Du fait de son originalité, la thèse de Wüster fut traduite en russe en 1935 et devint lecture obligatoire pour tous les étudiants en linguistique. (Cité par Brenes in *Who is Who In Terminology: Eugen Wüster*) (<http://inmyownterms.com/terminology-eugen-wuster-1898-1977/>)

8. La classification décimale universelle est un système de classification de bibliothèque élaboré en 1905, traduit depuis en plus de 40 langues. Nous en ferons une présentation plus loin dans l'ouvrage.

base de données terminologiques multilingue de la Commission européenne, inspirée du dictionnaire de la machine-outil. Cette base de données est utilisée par les traducteurs et par les autres employés de la Commission. Elle est consultable en ligne dès 1980, avant de devenir, en 2004, Inter-Active Terminology for Europe (IATE) – Terminologie interactive pour l'Europe).

Les travaux de Wüster ont aussi servi de trame à la Norme ISO 1087<sup>9</sup> qui porte spécifiquement sur le « travail terminologique et la science de la terminologie » en définissant le métalangage (la terminologie de la terminologie) et la méthodologie. Ce qui fera dire à Lerat (1993), en réponse à la question « Quand est née la terminologie? » : « Wüster a effectivement créé une école de terminologie qui est la première dans l'histoire, la plus proche des besoins de la normalisation industrielle à l'échelle planétaire et la plus systématique. » Avec Wüster, « la terminologie sera appelée à jouer un rôle important chaque fois qu'il s'agit de générer, appliquer, traiter, enregistrer, transmettre et accéder à une information spécialisée ou un savoir. Elle est essentielle pour la communication précise et efficace au-delà des barrières linguistiques et culturelles, et une composante indispensable dans presque toutes les activités de normalisation et d'harmonisation. »

## 1.2 Le parcours canadien et la période avant Robert Dubuc

Si, en Europe, la terminologie est née de la nécessité de la normalisation des termes entre les nations afin de faciliter la circulation des biens et des connaissances, au Canada, et plus spécifiquement au Québec, sa vocation, à l'origine, était sociale, culturelle et quelque peu politique. L'histoire commence au XIX<sup>e</sup> siècle, siècle que, paradoxalement, nous avons évité en Europe. En réaction à la dégradation de la langue écrite et parlée au Canada français sous l'influence omniprésente de l'anglais, langue des activités professionnelles et des affaires, la collectivité francophone d'Amérique du Nord met en place un système de défense fondé sur la protection de la langue. Dès 1880, le journaliste Jules-Paul Tardivel (1851-1905), une des figures de proue de cette époque, déclare une véritable guerre aux anglicismes, « ce mal qui nous ronge [...], cette tache de sang qui nous montre où ont passé les griffes du lion britannique. » (Tardivel, 1880, p. III) (cité par Delisle, 2008, p. 7).

Comme le note avec justesse Delisle, le langage des intellectuels d'alors était abondamment émaillé de métaphores militaires et religieuses : « Nous voici, l'arme à la main! », « Gare et guerre aux locutions vicieuses! », « Nous sommes envahis par le vocabulaire anglais », « Combattons l'ennemi! », « Montons aux créneaux, défendons notre langue menacée! », pouvait-on lire dans les chroniques, les journaux et les revues de l'époque. Les anglicismes sont décrits comme des « péchés contre nature » ; on « prêche le bon usage », on fait l'éloge des « apôtres du bon langage », on « met à l'index » barbarismes et impropriétés ; la langue française est présentée comme « la gardienne de la foi » (Henri Bourassa) et « l'arche sainte de nos institutions et de nos traditions. » (Louis Fréchette) (cité par Delisle, 2008, p. 5). Cette « idéologie de la conservation » (Corbeil, 1980, p. 17) durera jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

En 1902, le juriste et linguiste Adjutor Rivard (1868-1945) et ses collègues militants fondent la *Société du parler français au Canada (SPFC)*, qui se dote d'un périodique, le *Bulletin du parler français au Canada*. Ce sera dans ce bulletin que, pour la première fois au pays, on lancera l'idée de se préoccuper des langues de spécialité et, surtout, de la « terminologie technique ». Joseph-Évariste Prince

9. L'ISO (Organisation internationale de normalisation) regroupe 164 organismes nationaux de normalisation. Elle définit ainsi ce qu'est une norme ISO : « Une Norme internationale fournit des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques relatives à des activités ou à leurs résultats, dans le but de réaliser le degré optimal d'ordre dans un contexte donné. Elle peut prendre de nombreuses formes : normes de produits, mais aussi méthodes d'essai, codes de bonne pratique, lignes directrices et normes de systèmes de management. » ([iso.org/fr/deliverables-all.html](http://iso.org/fr/deliverables-all.html)).